

# DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

AMBERT LIVRADOIS FOREZ

Jeudi 23 mars 2017

# CONTEXTE

L'année 2017 est la première année d'existence d'Ambert-Livradois-Forez. Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, 7 communautés de communes et 2 syndicats ont fusionné. Au total, 58 budgets ont été fusionnés et sont répartis sur les 10 nouveaux budgets d'ALF.

## Le cadre juridique

La tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget est obligatoire, sauf pour les communes de moins de 3 500 habitants.

Il permet d'informer l'assemblée sur la situation financière de la collectivité et de présenter les grandes orientations pour l'année à venir. Concernant les établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), cette obligation s'impose dès lors qu'ils comprennent au moins une commune de 3 500 habitants ou plus. Ces dispositions ont été récemment actualisées par l'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 et le décret d'application du 20 décembre 2016 renforçant la transparence et la lisibilité des informations financières.

Le débat d'orientation budgétaire d'ALF présente :

Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement ;

Les hypothèses retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de tarification et de subvention ;

Les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée.

## L'absence réelle de point de comparaison

L'approche du DOB 2017 s'inscrit dans le contexte de la fusion. Elle est singulière et atypique dans la mesure où les budgets ALF n'existaient pas sous cette forme en 2016. Officiellement, la CC ALF n'a pas de point de comparaison dans le temps. D'un point de vue technique, une approche consolidée avait permis début 2017 de regrouper les résultats 2016. L'objectif du bureau intercommunal est de présenter un budget primitif 2017 le plus proche possible du budget primitif 2016 consolidé. Cette consolidation ne peut être que simulée avec des hypothèses de traitement des flux croisés. Ce travail a été accompli très partiellement en 2016-2017 avec la collaboration du cabinet CALIA.

## Comprendre la construction comptable d'ALF :

Le tableau présenté en annexe 1 rappelle la nouvelle organisation comptable d'ALF. La maquette budgétaire d'ALF présentée en Annexe 2 donne l'organisation des services au sein des budgets. La comptabilité analytique permet de conserver des degrés d'analyse à l'échelle des nouveaux services. Dans le temps, la maquette évoluera avec le changement des services.

## Les budgets annexes d'ALF

Le présent rapport traite principalement du budget principal et de ses relations de transferts avec les budgets annexes.

Les budgets en comptabilité M4 et M49 ne sont pas présentés ici. Pour la plupart, La couverture du remboursement de la dette se fait par les tiers qui utilisent les services.

Pour les budgets annexes en M14, une subvention d'équilibre du budget principal vers les budgets annexes est prévue. Ces subventions prévisionnelles seront présentées plus loin dans l'exposé.

## Comptes Administratifs 2016 – Les résultats consolidés

Sur le budget principal, le compte administratif 2016 laisse apparaître un résultat de fonctionnement de 3,1 Millions d'euros (9% du budget consolidé global). Il permet de couvrir le déficit 2016 de la section d'Investissement et d'imaginer des reports en recette d'investissement.

		<b>Réultat d'investissement</b>	<b>Réultat de fonctionnement</b>
Budget Principal		-1 143 676,92 €	3 118 534,80 €
BA Atelier Relais		-59 188,55 €	171 943,22 €
BA Gites d'ent		-95 179,71 €	-672,82 €
BA Zones d'Activités	BA ZAC Les Barthes	104 212,84 €	0,00 €
	BA ZA Marat	-49 182,13 €	-3 766,28 €
	BA ZA Marsac	154 768,35 €	0,30 €
BA Activités com		-134 771,98 €	-193 567,22 €
BA SPANC		1 040,27 €	28 837,12 €
BA Lotissement Beurr		0,00 €	-16 573,56 €
BA ALF Tourisme			5 056,04 €
BA CIAS Ambert		11 325,70 €	10 733,18 €

Les Comptes administratifs 2016 et les comptes de gestion feront l'objet d'une présentation par budget à l'occasion d'un conseil communautaire postérieur au vote du budget primitif.

## L'affectation de résultats par anticipation

		<b>Proposition d'affectation</b>		
		<b>001</b>	<b>002</b>	<b>1068</b>
Budget Principal		-1 143 676,92 €	1 749 847,30 €	1 368 687,50 €
BA Atelier Relais		-59 188,55 €	0,00 €	171 943,22 €
BA Gites d'ent		-95 179,71 €	-672,82 €	
BA Zones d'Activités	BA ZAC Les Barthes	104 212,84 €	0,00 €	
	BA ZA Marat	-49 182,13 €	-3 766,28 €	
	BA ZA Marsac	154 768,35 €	0,30 €	
BA Activités com		-134 771,98 €	-193 567,22 €	
BA SPANC		1 040,27 €	28 837,12 €	
BA Lotissement Beurr		0,00 €	-16 573,56 €	
BA ALF Tourisme			5 056,04 €	
BA CIAS Ambert		11 325,70 €	10 733,18 €	

La situation des budgets annexes laisse entrevoir un déficit sur le budget activités commerciales. Pour 2016, ceux-ci s'expliquent par l'absence de versement d'une subvention d'équilibre du budget général (environ 250 000€).

## Les hypothèses retenues pour l'amortissements 2017 (042)

Les données des amortissements présentés au BP 2017 reprennent les écritures comptables des anciennes structures. Compte tenu du changement de strate de population, ALF devra revoir l'ensemble de ses immobilisations sur l'exercice pour préparer les écritures d'amortissement pour le

BP 2018. Une possibilité de neutralisation de l'impact budgétaire de ces écritures sera proposé au conseil pour le budget principal. Le présent DOB ne tient pas compte de cette dernière hypothèse.

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT AU 7768 = 122 871.93 €**

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT AU 198 = 122 871.93 €**

Cette proposition sera intégrée au Budget primitif.

## Présentation consolidée de la dette (Chapitre 16)

### *La dette bancaire*

Tous budgets confondus le capital restant dû représente 14,9 M€ ; l'annuité 2017 est de 1,896 millions d'euros au total dont 470K€ d'intérêts.

L'encours de la dette 2017, d'ALF est de 1 341 621 € sur le budget principal, le capital global restant dû sur le Budget principal est de 10.58 M€ dont 327K€ d'intérêts.

Les anciens EPCI d'ALF ont contracté plusieurs emprunts fin 2016 pour financer certains projets (1,04 M€). Les enveloppes n'ayant pas été débloquées sur 2017, l'encours de la dette n'est pas affecté sur cet exercice. Ces remboursements de crédits débuteront sur l'exercice 2018. 900 000 € sont inscrits en recettes sur 2017.

<b>EMPRUNTS CONSOLIDÉS ALF</b>				
<b>Budgets</b>	<b>Annuité 2017</b>	<b>Capital</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Nbre d'emprunts</b>
<b>Budget principal</b>	1 341 621,46 €	1 014 231,08 €	327 390,38 €	72
<b>Atelier Relais</b>	295 927,90 €	231 112,75 €	64 815,15 €	10
<b>Gites d'entreprises</b>	50 177,72 €	37 013,67 €	13 164,05 €	5
<b>Activités commerciales</b>	127 758,08 €	85 992,00 €	41 766,08 €	7
<b>Unité de vie</b>	22 941,51 €	16 215,62 €	6 725,89 €	1
<b>Zones d'activités</b>	57 725,85 €	40 589,92 €	17 135,93 €	4
<b>TOTAL</b>	<b>1 896 152,52 €</b>	<b>1 425 155,04 €</b>	<b>470 997,48 €</b>	<b>99</b>

### *Autres dettes*

Plusieurs EPCI travaillaient avec l'EPF SMAF, le remboursement en capital représente 17 100 € (Compte 27638) en 2017. De la même manière, une annuité est versée à la CAF pour 5800 € (Compte 16812) par an.

ALF c'est plus de 100 contrats d'emprunts bancaires et non bancaires, une analyse complète des contrats actuels doit être envisagée pour une renégociation de la dette globale

# LE BUDGET PRINCIPAL : CONSTRUIRE LE PREMIER BUDGET D'ALF

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le Budget principal d'ALF s'équilibre en investissement à 11 264 535 €. Le virement de la section de fonctionnement d'un million d'euros permet de couvrir en grande partie le capital de l'annuité de la dette. (1,02M€). De plus, le résultat de fonctionnement 2016 en fort excédent permet un report de 1,37 M€ en 1068. Le prévisionnel de FCTVA (10222) attendu sur l'exercice est de 1,22 M€.

Les subventions d'investissements (Chapitre 13) attendues sur l'exercice sont de 5,46 M€ dont : Etat : 2 M€ ; Europe : 2M€ ; Région : 640 K€ ; Département : 470K€ ; Autres : 360K€

## Le plan pluriannuel d'investissement (PPI)

### De la continuité : 5,3 M€ pour finaliser les projets en cours (Chapitre 20 et 21)

Le programme d'investissement est issu de la fusion des programmes d'investissements de l'ensemble des EPCI et syndicats fusionnés. Compte tenu de l'importance de l'enveloppe totale, 25.5 millions d'euros, il convenait de procéder à une hiérarchisation des priorités d'actions pour ALF.

Aucun des projets présentés au PPI n'est abandonné, les réalisations ont été lissées sur les 4 prochains exercices. Les projets portés par les anciennes communautés seront portées sur 2017-2020. Chaque année, l'exécutif et le conseil communautaire procèderont aux arbitrages sur le PPI. Le PPI sera présenté aux partenaires financiers.

Le programme total de reste à réaliser représente, tous budgets confondus, un total de 5,3 millions d'euros.

### Des projets nouveaux: 7,3 Millions d'euros (Chapitres 20 et 21)

#### Dans le domaine des services

Pour 2017-2018, le projet principal d'ALF sera la réhabilitation et la mise aux normes de la piscine d'AMBERT. Le projet global est de 3,9 millions d'euros HT. Le tiers des crédits est inscrit au BP 2017.

Plusieurs projets de maisons des services au public (1.23 M€), antennes territoriales sont au BP 2017 en fonction de leur stade d'avancement : maison des services de la vallée de l'Ance, Maison de services de Cunlhat, du Haut Livradois.

#### Dans le domaine culturel et éducatif

Equipements numériques des écoles et équipements culturels (173K€)

#### Dans le domaine environnemental

Les projets « Territoires à énergie positive » (Haut Livradois et ALF) pour une croissance verte représentent environ 2 millions d'euros sur l'exercice.

#### Dans le domaine économique

La réalisation des gîtes d'entreprises d'Arlanc (1,16 M€), plusieurs voiries forestière (270K€), ZAC des Barthes (50K€) , projets touristiques des Pradeaux et de la Station Pleine Nature (90K€)

#### Dans le domaine de l'habitat

Le Lotissement d'Arlanc (190K€) , Logements Olliergues et St Gervais (489 K€)

#### Dans le domaine du service Ordures Ménagères

Réhabilitation des déchetteries d'Ambert, St Anthème, Viverols (835K€)

Renouvellement du Parc de véhicule et équipement (425K€)

#### Les fonds de concours (133K€) au 2041412

Engagements des anciens EPCI auprès de projet d'investissements des communes de St Alyre, Beurrières et Valcivière

#### Enveloppe d'aides pour l'habitat (90K€) au 20422

L'enveloppe des aides aux propriétaires privés au sein du programme Habiter mieux et Façades est reconduite à l'identique des dispositifs pratiqués par les EPCI fusionnés.

La proposition de PPI lissée dans le temps a permis à ALF de présenter un premier budget d'investissement ambitieux sans recourir à l'emprunt. L'année 2017 permettra d'achever les projets en cours et de préparer la réalisation de la seconde année de PPI.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement s'équilibre à 22 928 181 € en 2017. Il est sensiblement équivalent au Budget primitif 2016 et est supérieur de 4.2% aux Comptes administratifs consolidés en 2016.

Le bon résultat de clôture, l'augmentation du chapitre 74 et la maîtrise globale des charges de fonctionnement permettent de libérer 1 025 808,08 € pour couvrir l'annuité en capital en section d'investissement (021 et 023)

### Les dépenses de gestion

Les dépenses de gestion baissent globalement de 6%. Cette baisse s'explique par la fin des reversements conventionnels de fiscalité des EPCI vers le SIVOM.

CA - Budget principal En €	Consolidation 7 EPCI + SIVOM Ambert + SMCF	EPCI Fusionné
	2016	BP 2017
<b>Dépenses de gestion</b>	<b>20 075 056</b>	<b>18 816 339</b>
<b>Charges à caractère général 011</b>	<b>4 597 547</b>	<b>5 892 264</b>
<b>Charges de personnel 012</b>	<b>5 640 812</b>	<b>6 000 000</b>
<b>Atténuation de produits 014</b>	<b>7 072 674</b>	<b>4 241 660</b>
<i>Reversements conventionnels de fiscalité (739113)</i>	2 889 450	0
<i>Autres renversements de fiscalité (739118)</i>	4 068	4 068
<i>DSC (73922)</i>	0	0
<i>AC (73921)</i>	2 347 741	2 258 091
<i>FPIC (73925)</i>	294 370	38 178
<i>FNGIR (73923)</i>	1 941 323	1 941 323
<b>Autre charges de gestion courante 65</b>	<b>2 764 023</b>	<b>2 682 415</b>

#### LES DEPENSES A CARACTERE GENERAL (CHAPITRE 011)

Les charges à caractère général représentent 5,89 M€. Elles sont sensiblement supérieures aux réalisés. Cette augmentation prévisionnelles peut s'expliquer par :l'augmentation des dépenses d'étude et de prestations de services, le passage du contrat territorial en 011, la progression du poste carburants.

#### LES CHARGES DE PERSONNEL (CHAPITRE 012)

La prévision budgétaire du BP2017 s'appuie sur une hypothèse à effectif constant. Néanmoins il convient de souligner plusieurs points qui influencent à la hausse le 012 :

- Les évolutions de services intercommunaux au cours du dernier trimestre 2016 : intégration de services enfance jeunesse sur un exercice plein.
- L'intégration du personnel de la piscine et de l'aire d'accueil des gens du voyage au dernier trimestre 2017
- Les réformes primes-point et la nouvelle bonification indiciaire relative aux traitements des agents
- L'harmonisation des prestations sociales

Une recette en atténuations de charges (013) vient modérer le reste à charges d'ALF de 345K€

## *ATTENUATION DE CHARGES (CHAPITRE 014)*

### Les attributions de compensations (73921)

Sans présager des évolutions de statuts d'ALF, les dépenses liées aux AC évoluent en 2017 suite au transfert de la piscine d'Ambert, appliquée sur un quart de l'exercice 2017. Ces AC diminuent et passent de 2 354 572 en 2016 à 2 258 091 € en 2017 (1er trimestre). Les AC liées au transfert de la compétence aire d'accueil des gens du voyage seront finalisées sur l'exercice 2017.

### Le Fonds National de garantie des ressources (73923)

ALF reste contributrice nette au FNGIR. Sa contribution globale est de 1 941 323 €

### Le FPIC en dépenses (73925)

Le FPIC 2017 serait intégralement perçu par l'EPCI. Dans le cas où l'EPCI toucherait l'ensemble des crédits, la réversion aux communes concernées serait de 38 178 €

## *LES DEPENSES IMPREVUES (022), UNE SECURITE INDISPENSABLE POUR LE PREMIER BUDGET D'ALF.*

Compte tenu des nombreuses incertitudes qui pèsent sur le premier budget d'ALF, une dépense imprévue de 6% du Budget global a été programmée soit 1 500 000 €. Ces dépenses imprévues reprennent 700 000€ de charges en 012 pour ajustement au réel en cours d'exercice.

## *AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES (CHAPITRE 65)*

Dans ce chapitre seront reconduites les prévisions pour les indemnités des élus, les subventions aux associations, les subventions du budget général aux budgets annexes, les subventions ou participations aux organismes publics. Globalement, le chapitre connaît une baisse d'environ 3%.

## *LES SUBVENTIONS DU BUDGET GENERAL AUX BUDGETS ANNEXES (6521-657364-657362)*

### Couverture du déficit de fonctionnement des budgets annexes

Budgets annexes	Compte d'imputation	Montant
BA Atelier Relais		0,00 €
BA Gites d'ent	6521	224 445,89 €
BA Zones d'Activités		0,00 €
BA Activités com M4	657364	212 766,77 €
BA Unité de Vie M22		0,00 €
BA SPANC M49	6521	10 651,79 €
BA Lot Beurrières		0,00 €
BA ALF Tourisme	657364	30 898,96 €
BA CIAS Ambert	657362	66 812,82 €
<b>TOTAL A COUVRIR</b>		<b>545 576,23 €</b>

Ces montants seront réajustés en fin d'exercice par décisions modificatives.

## *SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (6574) :*

La somme globale de 589 160 € est reportée en 2017, sur la base du montant 2016.

## Les recettes de gestion

CA - Budget principal en €	Consolidation 7 EPCI + SIVOM Ambert + SMCF	ALF
	Prospective 2016	BP 2017
<b>Recette de gestion</b>	<b>18 665 941</b>	<b>20 484 302</b>
<b>Atténuation de charges 013</b>	<b>296 620</b>	<b>345 660</b>
<b>Produits des services 70</b>	<b>994 074</b>	<b>994 591</b>
<b>Impôts et taxes 73</b>	<b>11 550 367</b>	<b>13 544 983</b>
<i>Taxes ménages et CFE</i>	<i>6 221 597</i>	<i>6 982 768</i>
<i>CVAE (73112)</i>	<i>1 215 424</i>	<i>1 336 981</i>
<i>Taxe sur les surfaces commerciales (73113)</i>	<i>225 163</i>	<i>203 867</i>
<i>IFER (73114)</i>	<i>169 199</i>	<i>178 921</i>
<i>AC ( 7321)</i>	<i>161 711</i>	<i>161 711</i>
<i>FPIC (73223)</i>	<i>427 426</i>	<i>945 496</i>
<i>TEOM (7331)</i>	<i>3 634 343</i>	<i>3 663 132</i>
<i>AUTRES IMPOTS LOCAUX (7318)</i>	<i>72 107</i>	<i>72 107</i>
<b>Dotations, subventions, Participations 74</b>	<b>5 047 840</b>	<b>5 060 009</b>
<i>Dotation d'intercommunalité (74124)</i>	<i>923 025</i>	<i>887 959</i>
<i>Dotation de compensation (74126)</i>	<i>1 028 283</i>	<i>1 028 499</i>
<b>Autres produits de gestion courante 75</b>	<b>777 040</b>	<b>539 059</b>

### Produits des services (70)

L'hypothèse retenue est celle d'un maintien des recettes au même niveau que 2016.

## Les conséquences de la fusion sur les ressources d'ALF

- La fusion entraîne une érosion de l'Effort Fiscal Agrégé (EFA) qui menace l'attribution du FPIC
- La fusion impose un choix de la méthode de lissage pour les impôts ménages et pour la CFE : La fusion impose d'harmoniser les taux de la CFE, de la taxe d'habitation et des taxes foncières
- La fusion impose un choix de la politique d'abattements d'ALF : supprimer les existants : des enjeux faibles, des conséquences fortes sur ALF

## Dotation subventions et participation (CHAPITRE 74) au 14 mars

Les prévisions de CALIA prévoient une perte de DGF liée à l'effort de redressement des finances publiques. Cette perte nette de 35 066 € est inscrite au BP.

<i>Dotation d'intercommunalité (74124)</i>	<i>923 025</i>	<i>887 959</i>
<i>Dotation de compensation (74126)</i>	<i>1 028 283</i>	<i>1 028 499</i>

Le compte 7478 progresse fortement avec l'intégration des recettes de fonctionnement des services tels que les Contrats territoriaux avec les agences de l'eau (1,15M€), les recettes de la CAF (425K€) du service EJE.

L'hypothèse de reconduire le fond départemental de péréquation de la TP est retenue avec 149K€ en 74832

## Autres produits de gestion courante (75)

Les recettes perçues en 2016 sont reconduites pour le revenu des immeubles (752) pour un montant de 522K€.

## Impôts et taxes (73)

Après analyse pluriannuelle du cabinet CALIA conseils, le bureau communautaire a constaté l'effet de ciseaux lié à l'augmentation des dépenses de gestion tandis que les recettes n'évoluent pas ou peu. Ce constat a été produit dans un contexte d'augmentation continue des missions et investissements confiées aux EPCI fusionnés et de diminution des dotations.

Sans action corrective dès 2017, les ratios de capacité d'autofinancement et de désendettement vont se dégrader rapidement pour atteindre des seuils d'alerte tout en affectant la possibilité d'ALF de porter les projets prévus au PPI.

### LA SECURISATION DU FPIC – LE FPIC EST LIE A L'EFFORT FISCAL d'ALF

ALF et ses communes ne souhaitent pas perdre le bénéfice global du FPIC. Pour cela, le bureau communautaire a décidé de sécuriser le gain de FPIC en portant son effort fiscal de 1.03 à 1.08. Cette sécurisation du FPIC entraîne une hausse d'impôt permettant à la fois de sécuriser le FPIC, d'augmenter le produit fiscal et par conséquent de générer immédiatement de la Capacité d'Autofinancement.

### LE LISSAGE DES TAUX

Le bureau propose de lisser l'harmonisation des taux sur la période maximale (12 ans) pour les taxes ménages et la CFE.

### LA POLITIQUE D'ABATTEMENT :

La mise en place d'une politique d'abattement (TH) sur ALF aurait pour incidence de généraliser sur le territoire la Valeur Locative Moyenne et par conséquent de modifier les produits perçus par certaines communes. Les régimes d'abattements existants seront conservés en 2017.

### LE SCENARIO FISCAL PROPOSE

#### *La fiscalité ménage*

La fusion impose d'harmoniser les taux de la CFE, de la taxe d'habitation et des taxes foncières. Pour obtenir une hausse de l'EFA à 1,08, les produits des 3 taxes ménages doivent être augmentés de 808 243 €.

Pour atteindre ce produit, les taux « cibles » harmonisés des taxes ménages proposés au conseil :

**Taxe d'Habitation : 11,45%**

**Taxe sur le Foncier bâti : 2,04 %**

### Taxe sur le Foncier non bâti : 9,15%

Pour un panel de ménage, l'augmentation réelle de fiscalité serait comprise entre 1€ et 8€ par an.  
(Données CALIA)

Les taux présentés ci-dessous seront effectivement atteints au terme de la période de lissage.

#### *La taxe d'enlèvement des ordures ménagères*

Base 2016	Taux 2016	Produits 2016 simulés
29646866	12,2	3 616 917,65 €

Base 2017	Taux 2017	Produits 2017 simulés
30025673	12,2	3 663 132,11 €
GAIN PRODUITS		46 214,45 €

Le bureau propose de ne pas modifier le taux de la TEOM pour l'exercice 2017

#### *La fiscalité des entreprises (Contribution Foncière des Entreprises)*

Dans le cadre de l'objectif de hausse des ressources d'ALF, possibilité d'appliquer une majoration spéciale sur le taux de CFE de 1,3% en année 1

Hausse des produits de CFE de 118 012 €.

Le taux de CFE proposé au conseil est de : **24,06 %**

#### LA REPARTITION DU FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales)

Le FPIC est sécurisé par l'augmentation de l'Effort Fiscal Agrégé, l'hypothèse proposée par le bureau est la suivante:

- Une répartition dérogatoire libre entre l'EPCI et les communes
- Aucune commune ne perd par rapport à la répartition du FPIC 2016 : Les communes qui étaient contributrices en 2016 ne le sont plus ; les communes qui ne percevaient pas de FPIC ne changent pas de régime; les communes qui étaient bénéficiaires en 2016 conservent leur niveau d'attribution.

Répartition dérogatoire proposée en 2017 "Personne ne perd"	
Montant de l'attribution globale (EPCI + communes)	983 674 €
- Montant de la part de l'attribution aux communes	38 178 €
= Montant de la part de l'attribution à ALF	945 496 €

Comparaison de l'attribution selon la répartition de droit commun en 2017
983 674 €
591 194 €
392 480 €

## Les soldes intermédiaires de gestion

CA - Budget principal en €	ALF
	BP 2017
<b>Résultat courant</b>	2 019 123
Charges exceptionnelles 67	2 200
Charges financières 66	340 000
<b>Résultat exceptionnel</b>	17 650
CAF brute**	1 694 573
Remboursement en capital (16)	1 025 808,08 €
CAF nette	668 765

Le scénario présenté permet à ALF de revenir dès 2017 en CAF positive, la capacité de désendettement serait de 6 ans et revient dans le domaine satisfaisant (<10 ans).

A charges constantes, le taux de CAF reviendrait en situation satisfaisante dès 2018. (15%)

## L'autofinancement et la mobilisation de l'emprunt

Budget principal en €	EPCI Fusionné
	BP 2017
Remboursement en capital (16)	1 025 808
CAF nette	668 765
<b>Dépense d'investissement (hors 16)</b>	10 238 727
<b>Recettes d'investissement (hors 021 et 16 et 10)</b>	6 684 064
<i>FCTVA (10222)</i>	1 278 429
<i>Besoin de financement global</i>	-2 276 234
<i>caf nette</i>	668 765
EMPRUNT	-1 607 469
<b>RECETTES 1641 RAR</b>	907 545 €
<b>Nouvel Emprunt</b>	<b>-699 924 €</b>

Au vu de la Trésorerie d'ALF, le besoin de financement est couvert partiellement par la CAF nette et les restes à réaliser. Le besoin de nouvel emprunt est de 700 000 € et représente 7% de la dépense globale prévue aux dépenses réelles d'investissement. Le recours à un nouvel emprunt sur l'exercice n'est pas proposé. Cette décision sera prise ultérieurement en fonction du taux de réalisation effective des dépenses.

## SYNTHESE GLOBALE

Avec Effort Fiscal Agrégé à 1.08

Avec FPIC en répartition dérogatoire libre

Avec Taux de la TEOM constant

### **La situation financière d'ALF s'améliore, les seuils de vigilance s'éloignent.**

Les projets des communautés de communes fusionnées seront menés. 2017 sera l'année de l'achèvement des projets en cours mais aussi l'année de démarrage de nombreux projets (70 opérations) et parmi eux, le projet de réhabilitation de la piscine.

LE Plan Prévisionnel des Investissements est lissé pour permettre de réaliser tous les projets programmés par les EPCI fusionnés

Le scénario fiscal avec EFA à 1.08 permet d'assurer une ressource nouvelle : Le FPIC

La répartition dérogatoire libre du FPIC permet de supprimer toutes les contributions des communes et de ne pas agir directement sur les attributions de compensations et autres ressources communales.

Ce scénario permet de ne pas aborder les transferts de charges communales non réalisés dans le passé et ce, équipement par équipement.

La situation des dépenses/recettes de gestion est héritée des situations des structures fusionnées, les pistes d'actions sont limitées pour 2017 sur le volet des dépenses. L'année 2017 permettra de conforter les hypothèses du BP2017 et de travailler sur le BP2018 à la maîtrise des charges de fonctionnement.

ALF travaille à sa construction, à l'élaboration de ses statuts, à son projet avec une situation financière saine.